Le suivi environnemental des grands projets miniers au Cameroun

Aubin TCHINDA YEFOU

Directeur Technique, Rainbow Environment Consult

Cameroun

Aubin TCHINDA YEFOU

TCHINDA YEFOU Aubin est titulaire d'un Master of Science en gestion de l'eau et de l'environnement, puis d'un DESS en Étude d'Impacts Environnementaux. Il occupe le poste de Directeur Technique au bureau d'études Rainbow Environment Consult Sarl qui est l'un des premiers cabinets agréés au Cameroun pour la réalisation des études d'impacts et audits environnementaux. Il a coordonné ou contribué à la réalisation de plusieurs EIE et audits environnementaux dans plusieurs domaines d'activités principalement minier, forestier, routier et énergétique. En plus des évaluations environnementales, il travaille également sur les problématiques telles que la gestion de l'eau, l'estimation des stocks de carbone, les gaz à effet de serre et organise actuellement des formations du personnel du MINEP aux contrôles environnementaux. Ayant longtemps travaillé en collaboration avec les responsables du MINEP, il est familier aux procédures de ce département ministériel.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte

Un certain nombre de projets miniers de grande envergure sont en cours de planification au Cameroun. Ces projets vont entraîner d'énormes investissements, présentent des opportunités importantes d'emplois et vont générer d'importantes ressources sous forme de taxes, redevances et autres fonds pour le développement communautaire. Ces projets de développement des mines à ciel ouvert auront également des impacts importants et majeurs sur l'environnement et principalement les communautés locales, la faune et le couvert forestier qui contribue à l'épuration de l'air et à la régulation des précipitations. Il est vrai que des EIE sont prescrites pour chacun de ces projets et permettront de produire des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) dont la mise en œuvre devrait permettre de réduire les impacts environnementaux et sociaux négatifs de ces projets à un degré acceptable. Le suivi de la mise en œuvre de ces PGES incombe au Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP), mais le constat fait aujourd'hui est celui des difficultés qu'a le MINEP à rendre effectif et efficace ce suivi environnemental sur le terrain.

1.2. Problématique

Le Cameroun ne dispose pas d'une histoire minière, un grand nombre de projets miniers d'envergure et concernant des minerais différents sont en cours de lancement sur l'ensemble du territoire national. Ces projets sont presque tous des projets d'exploitation à grande échelle et ils évoluent très rapidement, pourtant ils présentent des risques certains pour les différentes composantes de l'environnement. Conscient que le suivi environnemental tel que réalisé par l'administration au Cameroun reste embryonnaire, il est logique de se poser la question de savoir si le MINEP pourra assurer un suivi environnemental efficient et efficace afin de s'assurer que la mise en œuvre des grands projets miniers programmés au Cameroun n'altérera pas de façon irréversible l'environnement.

1.3. Objectifs de l'étude

Cette étude a pour objectif général d'analyser si le MINEP dispose des effectifs, des compétences, des moyens matériels et des outils nécessaires pour assurer un suivi environnemental fiable des grands projets miniers en cours de lancement au Cameroun.

Comme objectifs spécifiques, il est question :

- de recenser les principaux projets miniers d'envergure en cours de lancement au Cameroun, ainsi que leurs niveaux d'avancement;
- de présenter le suivi environnemental tel qu'il est conduit à ce jour par le MINEP;
- d'analyser les difficultés et lacunes du suivi environnemental au Cameroun et les risques qui en découlent dans le cadre des grands projets miniers;
- de faire des recommandations pour améliorer les pratiques actuelles.

2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La réalisation de la présente étude a été faite suivant les principales phases ci-après :

- La revue documentaire qui a permis de collecter et analyser les documents relatifs aux études de faisabilité des projets miniers concernés, les rapports d'EIE disponibles et les PGES produits, la réglementation nationale en matière de gestion de l'environnement et relative au suivi environnemental, la documentation sur les meilleures pratiques en matière d'exploitation minière, etc.
- Les entretiens avec les différents responsables du MINEP concernés par le suivi environnemental. Il s'agissait de conduire des entretiens à l'aide de guides d'entretiens avec les responsables de la Direction du Développement des Politiques Environnementales (Sous-direction des évaluations environnementales, service du suivi des PGEs, service des études d'impact environnemental, etc.), de la Direction des Normes et du Contrôle (Brigade nationale d'inspection et de contrôle environnemental, etc.).
- Les entretiens avec certains responsables des services environnementaux de grands projets miniers en cours de lancement au Cameroun.

L'analyse des données secondaires et primaires ainsi collectées a permis de présenter la situation au réel et de faire des recommandations nécessaires.

3. RÉSULTATS OBTENUS

3.1. Principaux projets miniers d'envergure en cours de lancement au Cameroun

Il ressort de notre analyse que les principaux projets miniers d'envergure en cours de lancement au Cameroun sont les suivants :

- Le projet d'exploitation de Cobalt, Nickel et Manganèse initié par la société Geovic Cameroon PLC avec des capitaux Américains. La convention minière a été signée avec le Gouvernement du Cameroun depuis 2005, l'EIES réalisée et validée en 2007. La phase de construction est annoncée.
- Le projet d'exploitation de fer de Mbalam initié par la société Cam Iron S.A / Sundance Resources avec des capitaux Australiens. La phase d'exploration au Cameroun est arrivée à son terme, l'EIES du projet d'exploitation a été réalisée et validée par le MINEP en 2010. La convention minière avec le Gouvernement du Cameroun est attendue pour la mise en œuvre effective de ce projet.
- Le projet d'exploitation de la Bauxite de Ngaoundal et Minim-Martap initié par la société Cameroon Alumina Limited (CAL) avec des capitaux Indiens. L'EIES réalisée pour la composante mine du projet a été validée par le MINEP en 2010 et les études sont en cours pour les composantes alimentation en énergie et transport du minerai.
- Le projet d'exploitation du diamant à Mobilong par la société C & K Mining avec des capitaux Coréens. Le permis d'exploitation pour diamant et substances connexes a été attribué à cette société par décret du Président de la République le 16 décembre 2010. Ladite société qui avait un délai de 12 mois pour commencer l'exploitation a entrepris des activités sur le terrain.
- Le projet d'exploitation des gisements de fer de Nkout par Djoum initié par la société Afferro Mining / CAMINEX avec les capitaux Anglais. Ce projet est en phase d'exploration et l'EIE Sommaire pour le programme d'exploration en cours de finalisation.
- Le projet d'exploitation des gisements d'Uranium dans les concessions de Kitongo (Poli, Salaki et Gouna total 2258 km²), Lolodorf (501 km²) et Teubang (652 km²) par la société Mega Uranium avec des capitaux Canadiens. Ce projet est en phase d'exploration et les EIE ne sont pas encore réalisées.
- Le projet d'exploitation des gisements de fer d'Eséka initié par la société CAMINA (Cameroon Mining Action) avec des capitaux Australiens. Ce projet est en phase d'exploration et les EIE ne sont pas encore réalisées.
- Le projet d'exploitation des gisements d'or à Bétare Oya initié par la société CAMINCO (Cameroon Mining Company). Ce projet est en cours de lancement et les EIE ne sont pas encore réalisées.

3.2. Le suivi environnemental tel que réalisé par le MINEP

3.2.1. Les services impliqués

Les services impliqués dans le suivi de la mise en œuvre des PGEs par les entreprises sont :

- la Direction du Développement des Politiques Environnementales (DDPE) à travers la Sous-direction des évaluations environnementales qui abrite un service de suivi des PGE;
- la Direction des Normes et du Contrôle (DNC) à travers la Brigade Nationale d'Inspection et de Contrôle;
- les Délégations Régionales du MINEP à travers les Chefs de brigade régionale d'inspection et de contrôle (représentant la DNC au niveau régional) et les Chefs de service régional du développement durable (représentant la DDPE au niveau régional);
- les Délégations Départementales du MINEP.

Remarque 1: Le suivi de la mise en œuvre des PGE est réalisé par les mêmes équipes qui s'occupent des inspections et du contrôle des infractions environnementales par les entreprises et durant les mêmes missions.

3.2.2. Les phases de réalisation

Les différentes phases de réalisation des missions de suivi environnemental dans les entreprises sont les suivantes :

- Travail de bureau incluant la planification des descentes de terrain, la communication aux différentes administrations concernées du planning retenu, la communication de la mission aux entreprises devant être inspectées (une semaine à l'avance), la préparation des Ordres de Mission, etc.
- Travail de terrain incluant la prise de contact avec les Autorités Administratives des localités concernées, les séances de travail avec le DR/MINEP, les réunions de concertation avec les administrations compétentes (administration de tutelle du projet à inspecter), puis les descentes dans les entreprises concernées pour inspecter toutes les unités en s'appuyant sur une fiche d'inspection préparée à l'avance et contenant les éléments du PGE à vérifier.
- Mise en commun des informations collectées et préparation des rapports d'inspection.

3.2.3. Effectivité et efficacité du suivi environnemental au Cameroun

Le suivi environnemental au Cameroun concerne près de 2000 entreprises installées et menant des activités susceptibles de nuire à l'environnement. Parmi ces entreprises, environ 300 ont réalisé des évaluations environnementales (EIE et audits environnementaux) et disposent chacune d'un PGES dont la mise en œuvre doit être suivie par le MINEP.

Malgré l'absence des textes spécifiques organisant le suivi environnemental au Cameroun, le MINEP dans sa planification a prévu que chacune des entreprises disposant d'un PGES devrait faire l'objet de deux (2) inspections par an pour évaluer sa mise en œuvre. Quantitativement, l'objectif (actuellement) serait donc de réaliser par an environ 600 inspections en entreprise pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des PGES au Cameroun. Malheureusement, le MINEP n'arrive pas encore à réaliser cet objectif et pire encore, le MINEP ne réussit même pas à réaliser une seule descente par an dans toutes les entreprises concernées. De plus, les fiches techniques devant être utilisées pour les inspections environnementales par secteur d'activité ne sont pas encore finalisées et validées.

Le développement rapide de nombreux grands projets miniers qui risquent de lancer leurs activités de production respectives dans les mêmes périodes viendrait compliquer encore la tâche du MINEP qui éprouve d'énormes difficultés à conduire le suivi environnemental des projets et entreprises en activité à ce jour. Ceci pourrait porter un gros préjudice à l'environnement au Cameroun.

<u>Remarque 2</u>: Conscient de la nécessité d'assurer un suivi environnemental efficace et efficient au Cameroun, le MINEP a entrepris depuis quelques années, la formation et le renforcement des capacités de son personnel des services centraux et déconcentrés en inspection et contrôle environnementaux.

3.3. Principales difficultés et lacunes du suivi des PGES par le MINEP

Les principales difficultés rencontrées par le MINEP dans le suivi des PGES et les lacunes dans sa mise en œuvre sont les suivantes :

- manque d'un cadre juridique spécifique encadrant la mise en œuvre des PGES par les promoteurs de projets et le suivi environnemental par le MINEP;
- service de suivi des PGES n'étant pas bien structuré et ne disposant pas de personnel spécialisé. D'où l'obligation de ne planifier des missions de terrain que dans le cadre des activités de la Brigade Nationale d'Inspection et de Contrôle;
- insuffisance du personnel en quantité et en qualité pour la conduite des missions de suivi environnemental par le MINEP;
- insuffisance des moyens financiers alloués pour les missions de suivi environnemental au niveau du budget du MINEP et de ceux des projets qui accompagnent le MINEP dans cette activité (PSFE et PRECESSE);
- non-disponibilité des fiches techniques validées pour le suivi et les inspections environnementales par secteur d'activité.

À cause de ces difficultés et lacunes, le suivi de la mise en œuvre des PGES n'est pas encore véritablement effectif au Cameroun. Cet état de fait devrait dans la mesure du possible être corrigé avant la mise en production des nombreux projets miniers planifiés au Cameroun, dans le but de mieux préserver l'environnement.

4. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

À la suite de nos investigations, les recommandations suivantes peuvent être faites pour améliorer le suivi de la mise en œuvre des PGES et assurer ainsi une meilleure protection de l'environnement au Cameroun :

- élaborer un cadre juridique précisant les modalités de réalisation du suivi des PGES par le MINEP, définissant clairement les responsabilités dans ce domaine et précisant la périodicité de production des rapports environnementaux pour chacune des entreprises disposant de PGES validé;
- produire un manuel de procédures de suivi-évaluation des PGES au Cameroun donnant entre autres une méthodologie de définition des indicateurs objectivement vérifiables en fonction des secteurs d'activités;
- poursuivre la formation des personnels des services centraux et déconcentrés du MINEP sur les inspections et le contrôle environnemental, mais aussi sur le suivi de la mise en œuvre des PGES;
- en plus des 50 cadres recrutés dans le cadre du projet PRECESSE, le MINEP devrait recruter et/ou allouer du personnel qualifié et en nombre suffisant à allouer au suivi des PGES;
- mieux structurer les services responsables du suivi-évaluation des PGES au niveau central et mettre à leur disposition les moyens humains, matériels et financiers nécessaires;
- dans le budget annuel du MINEP et dans le cadre des projets existants (PSFE, PRECESSE, etc.), prévoir des allocations significatives pour le suivi de la mise en œuvre des PGES;
- faire en sorte que le service de suivi des PGES soit représenté dans toutes les délégations régionales et dispose des moyens d'action (personnel nécessaire, véhicules pour descentes de terrain, etc.);
- vulgariser les PGES validés et impliquer d'autres acteurs tels que les collectivités locales, les ONGs, les observateurs indépendants, etc. dans le suivi de la mise en œuvre de ces PGES.

5. CONCLUSION

Au terme de la présente étude, il ressort que le suivi de la mise en œuvre des PGES par le MINEP n'est encore qu'à ses débuts et il y a des efforts considérables à fournir pour pouvoir faire un suivi environnemental efficace des entreprises déjà en activité au Cameroun.

Dans ce contexte, le lancement de grands projets miniers susceptibles de causer des dommages importants à l'environnement si les PGES validés ne sont pas mis en œuvre de manière convenable constitue un risque non négligeable sur le plan environnemental.

Conscients du rôle que joue l'environnement dans la préservation de la vie et de la sensibilité de cette question pour la survie de la planète tout entière, cette présentation a été préparée dans le but d'attirer l'attention du MINEP sur l'ampleur de la tâche qui lui revient et de l'importance qu'il doit accorder au suivi environnemental des

projets au Cameroun et plus particulièrement des grands projets miniers. Ce suivi environnemental doit être réalisé de manière efficace au risque de voir l'environnement se dégrader de manière considérable à la suite de la mise en exploitation des ressources minières dans le pays.